

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 35, Hauptstrooss à Hovelange se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 35, Hauptstrooss à Hovelange est situé à proximité de l'église et du noyau historique. L'ensemble se composait d'un corps de logis adossé à sa gauche par des différentes dépendances qui s'étendaient perpendiculairement. (TBA) Récemment les granges et dépendances de l'ancienne ferme ont été démolies.

La façade principale du corps de logis s'élève sur deux niveaux et se divise en trois travées d'ouvertures, surmontée d'une toiture à quatre versants avec une corniche décorative en bois. La composition de la façade du corps de logis bien structurée est divisée de manière symétrique. La travée centrale, comprenant la porte d'entrée, est légèrement en saillie et surmontée d'une lucarne pignon, qui est percée de trois petites fenêtres. Un bandeau horizontal divise le soubassement en bossage continu par rapport au premier étage. Les encadrements du premier étage sont profilés d'un décor guirlande avec un entablement. Les ouvertures du rez-de-chaussée sont simples avec un arc segmentaire et sans encadrements. La maison se dresse sur un socle soulevant le rez-de-chaussée par rapport à la route principale. (CAR)

Vu sa composition architecturale on peut constater que l'immeuble a été érigé au tournant du XIX^e au XX^e siècle. La composition de la façade du corps de logis, avec ses éléments structurants et décoratifs décrits ci-dessus est caractéristique pour l'architecture de la fin du XIX^e/ début XX^e siècle et des références explicites à l'architecture néoclassique et rare pour l'architecture rurale. (RAR)
A l'intérieur, la structure historique est préservée de même que des éléments historique tel que le couloir de l'entrée avec la porte en plein cintre, le carrelage mural, les plafonds en stuc et les encadrements et les portes en bois. De surcroît l'escalier en bois, l'armoire de taque (armoire murale) et les fenêtres en simple vitrage avec imposte sont également conservés. (AUT)

La ferme est un témoin de l'histoire rurale de Hovelange et présente un volume traditionnel et caractéristique pour son époque de construction. Les critères de l'authenticité, de la rareté, du type de bâti et de la période de construction sont remplis. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet avec 8 voix pour un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 35, Hauptstrooss à Hovelange (no cadastral 773/3744). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

Christina Mayer, John Voncken, Jean Leyder, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Christine Müller, Sala Makumbundu, Claude Schuman.

